

Cahier d'acteurs

Les propos tenus au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que son auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



N°18 Juin 2010



Ouvrir les horizons de nos territoires

Je viens, dans ce débat public, défendre, avec toute l'assemblée départementale que je préside - et avec toute mon énergie de Picard - l'implantation du barreau Roissy-Picardie ; ce barreau qui va renforcer à l'avenir une double ouverture : celle des Picards vers le monde, celle de ce vaste monde vers la Picardie.

Avec ce barreau notre région sera bien plus accueillante encore, parce qu'elle sera bien mieux desservie avec un accès facilité à la Picardie, à la Somme, de sa Baie à sa Haute Vallée, à Amiens, la capitale...

Une ouverture des Picards vers le monde aussi : avec ce barreau les Picards se rapprocheront du complexe ferroviaire et aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

L'enjeu mérite que soit portée haut et fort la volonté de notre région de se voir dotée des aménagements nécessaires à son développement. C'est toute la Picardie, ce sont tous les Picards, qui se mobilisent pour que soit entendu leur choix de se tourner vers l'avenir, et d'entrer de plain-pied dans une modernité où la mobilité joue un rôle essentiel.

Le sentiment est d'autant plus fort que notre région picarde a été trop souvent oubliée, par le passé, par les aménageurs du territoire national.

Aujourd'hui, nous devons tous manifester notre empressement de voir cet équipement structurant se réaliser dans des délais convenables : il doit pouvoir se trouver une échéance raisonnable et porteuse d'espoir...

Aujourd'hui les Picards ont besoin de cet équipement, ont besoin d'une ligne TGV entre Amiens, la capitale régionale, et Roissy.

C'est pourquoi, attaché au développement durable de nos territoires, qu'il se décline en termes de développement économique, de mobilité facilitée de ses habitants, de promotion des transports collectifs, de développement de la connaissance et de rayonnement de l'Université de Picardie Jules Verne..., je défendrai bec et ongles la réalisation du barreau TGV; parce qu'elle est tout simplement un élément qui sert l'avenir de nos territoires, qui ouvre l'avenir de nos habitants.

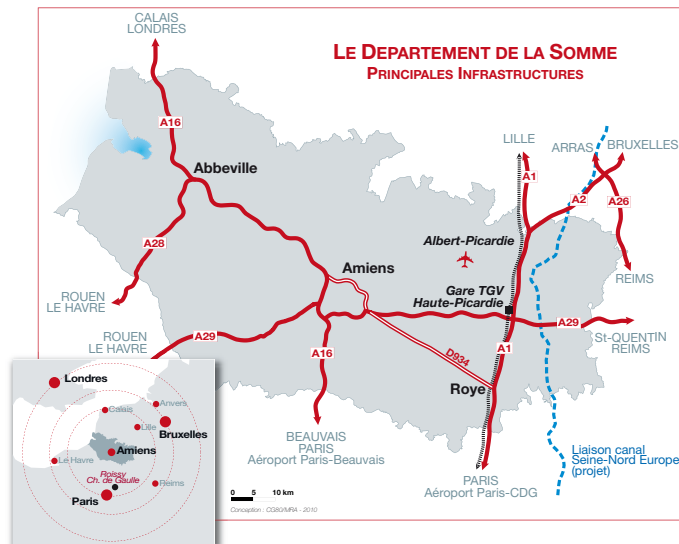
Christian Manable
Président du Conseil général



Le barreau Roissy-Picardie : un élément essentiel de l'avenir de nos territoires

Dans le cadre de l'ouverture du débat public, destiné à valider la pertinence et l'opportunité du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, l'Assemblée du Conseil général de la Somme a adopté à l'unanimité une motion, lors de sa réunion plénière du 3 mai 2010, que la collectivité départementale souhaite faire partager au plus grand nombre.

Avec le projet de barreau Roissy-Picardie, les Picards vont entrer de plain-pied dans une modernité où la mobilité joue un rôle essentiel. Ils vont se rapprocher de la porte sur le monde qu'est le complexe ferroviaire et aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle. C'est ce complexe qui leur permettra un accès non seulement à toute l'Europe avec son réseau de trains à grande vitesse, mais aussi au monde entier avec la plateforme aéroportuaire. Rappelons que la région picarde a trop souvent par le passé été oubliée par les aménageurs du territoire national. Sur 203 gares TGV une seule est en Picardie. Le sentiment est tout aussi fort que sa capitale régionale, Amiens, n'a pas toute la place qu'elle mérite, que ses capacités, son dynamisme sont



insuffisamment pris en compte par ceux qui pensent l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, les Picards ont besoin de cet équipement, ont besoin de liaisons directes entre Amiens, capitale régionale et Roissy.

Attractivité et développement économique



Zone d'activités à une heure de Paris

Ce projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, également connu sous le nom de « liaison Creil-Roissy », raccorderait en effet à horizon 2020 la ligne classique Amiens-Paris à la ligne à grande vitesse (LGV) d'interconnexion en Ile-de-France, qui dessert la gare « Aéroport Charles de Gaulle TGV ». Il s'agit d'un projet relativement modeste par son ampleur (construction d'un barreau ferroviaire d'environ 7 km, avec divers aménagements de gares et de voies existantes, pour un coût total estimé à 255 M€ HT valeur 2008), mais dont les effets seraient considérables pour le développement socio-économique d'Amiens, du département de la Somme et de toute la Picardie.

Sa mise en œuvre permettrait :

- des dessertes TGV directes vers les grandes métropoles françaises au départ d'Amiens ;
- un accès direct depuis Amiens et les gares de la ligne Creil-Amiens à l'aéroport international Paris-Charles de Gaulle ;
- un accès direct depuis Amiens et les gares de la ligne Creil-Amiens au pôle d'emploi de Roissy.

Ce barreau Picardie-Roissy constitue pour l'ensemble du territoire départemental, un élément majeur d'attractivité et de développement en termes d'échanges et d'emplois.



Pour le développement de la gare TGV Haute Picardie

Fermement attaché à la pérennité et au développement de la gare TGV Haute Picardie, le Département de la Somme considère qu'elle constitue un élément fondamental d'attractivité pour le Pays Santerre - Haute Somme. Cette gare, dont la desserte et la fréquentation ne cessent de croître, pourrait être privée d'une partie de sa chalandise lors de la mise en service de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie (d'après les études portées au débat public, d'environ 30 %). Cette perte pourrait cependant être compensée par la croissance des dix prochaines années et les développements qui peuvent être attendus grâce aux plates formes du Canal Seine-Nord.

Dans le respect de l'environnement des habitants

Dans tous les cas, ce débat doit permettre l'émergence des meilleures solutions pour le moindre impact sur l'environnement des habitants du Val d'Oise qui supportent déjà les fortes nuisances liées au trafic de l'Aéroport Paris Charles de Gaulle. Il ne s'agit pas d'opposer artificiellement les projets d'implantation du barreau TGV « Roissy-Picardie » et du barreau de Gonesse (raccordant les réseaux R.E.R. D et B). Les deux projets sont importants et complémentaires ; il faut reconnaître leur absolue non concurrence. Le raccordement des RER D et B ne semble pas, compte tenu de son coût estimé, hors de portée d'une réalisation rapide et concomitante du barreau Roissy-Picardie.



La liaison ferroviaire Roissy-Picardie est une formidable opportunité pour la Somme

Les attentes du Conseil général de la Somme



La Somme compte 577499 habitants et 782 communes

Dans le prolongement du vœu que le Conseil général avait adopté à l'unanimité le 18 septembre 2008, toute l'importance accordée à ce projet est réaffirmée comme première étape en direction d'une desserte TGV de la capitale départementale et régionale qui lui est promise depuis la création du TGV Nord :

- avec 7 allers-retours quotidiens au départ d'Amiens par des TGV « inter secteurs » (ou « province – province ») à destination des différentes villes desservies par les LGV Est, Sud-Est et Atlantique, Amiens bénéficiera d'un élément supplémentaire de désenclavement, après celui procuré par les autoroutes, qui renforcera son attractivité et lui permettra de faire jeu égal avec les autres capitales régionales ;



- cette desserte, complétée par des navettes TER-GV Creil – Roissy, renforcera l'atout géographique dont bénéficie la capitale régionale, Amiens, de par sa proximité avec Roissy: accès en moins d'une heure à l'aéroport international (60 millions de passagers par an) et au pôle d'emploi qui l'entoure (100 000 emplois), de nature à permettre à la fois l'accueil dans le Grand Amiénois d'activités dépendantes de cette proximité et l'accès pour les habitants de ce territoire aux emplois de Roissy ;

- l'étoile ferroviaire d'Amiens permettra de faire diffuser largement ce double effet TGV, notamment en direction de l'Ouest de la Somme;

- les flux ainsi versés sur Roissy CDG ou sur le réseau LGV permettront de soulager l'accès à la gare de Paris-Nord, améliorant ainsi la qualité de circulation de certains TER picards ou Intercités du Nord de la France tout en offrant de nouveaux débouchés dans l'offre de transport ferroviaire sur et pour la Picardie.

- **Le scénario d'exploitation doit combiner les TGV « inter secteurs » au départ d'Amiens et les TER-GV au départ de Creil.**

- **Enfin, les délais prévus pour faire aboutir ce projet semblent fort longs. Même si son aboutissement exige une transformation de la gare « Aéroport Charles de Gaulle TGV », l'horizon 2020 apparaît**



Saint-Valéry-sur-Somme en Baie de Somme

bien lointain pour un chantier qui n'atteint pas, et de loin, l'ampleur de certains chantiers d'implantation d'infrastructures. Ce délai éloigné manifeste une priorisation trop faible du barreau TGV « Roissy-Picardie ».

Conclusion

Dans l'attente forte que ce dossier ne soit pas porteur d'une illusion de plus et donc d'espoirs déçus, le Conseil général de la Somme considère que le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie constitue pour l'ensemble du territoire départemental un élément majeur d'attractivité qui doit être réalisé dans les meilleurs délais possibles. Aujourd'hui les Picards ont besoin de cet équipement, ont besoin de liaisons directes entre Amiens, capitale régionale, et Roissy.